



MESSAGE AUX PARENTS

MODALITÉS POUR LA RENTRÉE

Avis d'embarquement

- Dès le **16 août**, les parents inscrits pourront consulter les coordonnées personnalisées de transport de leur enfant via le [mozaïkportail](#). Le numéro d'autobus, l'heure ainsi que l'endroit d'embarquement et de débarquement de votre enfant y seront indiqués.
- Pour vous inscrire au [mozaïkportail](#), communiquez en août avec le secrétariat de l'école.
- L'avis d'embarquement **sera remis à la rencontre de parents**, qui a lieu, pour la plupart, à la fin août.
- Une cocarde plastifiée sera remise par l'école pour y insérer cet avis. Par mesure de sécurité, comme l'élève doit toujours avoir en sa possession son avis d'embarquement, attachez-le à son sac d'école!

Transport des élèves inscrits au service de garde

- À des fins de sécurité, les élèves inscrits à temps plein au service de garde n'ont pas accès au transport scolaire. Ils n'y ont pas accès de façon aléatoire. Les billets remis à l'enseignant ou au conducteur, les appels des parents le matin même, etc. sont refusés.
- Les élèves inscrits 1 à 3 jours/semaine peuvent avoir accès au transport scolaire, et ce, conditionnellement à ce que **ces journées soient fixes** (ex.: mardi, mercredi, jeudi = service de garde / lundi et vendredi = autobus).

Pour plus d'informations, consulter le www.csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

Transport à une 2^e adresse : 114 \$

- Le Service du transport reconnaît une seule adresse pour l'organisation des parcours. Le transport d'un élève à une 2^e adresse (garde partagée, gardienne ou autre) vous sera facturé.
- Remplir le formulaire directement en ligne **avant le 30 juin** au www.csscdr.gouv.qc.ca/ sous l'onglet Transport / Formulaires / **Demande de transport complémentaire**.
- Le traitement des demandes débutera le 18 septembre. Si la demande est acceptée, une facture vous sera acheminée **par courriel**. **Le transport prendra effet lorsque la facture aura été acquittée.**

Pour plus d'informations, consulter le www.csscdr.gouv.qc.ca/transport-scolaire/

*** Prendre note que ce service est à coût fixe sans considération pour le nombre ou la fréquence d'utilisation et est non remboursable.**

...2

La sécurité de votre enfant

- Par mesure de sécurité, **il doit toujours y avoir quelqu'un pour accueillir votre enfant au débarquement.** De plus, il est recommandé de choisir la même adresse à l'aller et au retour de l'école, et ce, 5 jours/semaine.
- **Lors du départ, l'élève doit toujours être prêt et à l'extérieur quelques minutes à l'avance, même par mauvais temps.**
- Les élèves du préscolaire ne sont pas autorisés à prendre l'autobus avec leur frère ou sœur de niveau primaire pour se rendre au Service de garde.

Vous déménagez!

- Communiquez la nouvelle adresse directement à l'école de fréquentation **avant le 30 juin 2023.**
- Pendant la période de fermeture de l'école, vous pourrez nous informer de tout changement d'adresse en complétant le formulaire en ligne au www.csscdr.gouv.qc.ca/ à l'onglet «CHANGEMENT D'ADRESSE» .

Soyez assurés que le Service du transport met tout en œuvre pour la sécurité de votre enfant.

Rosemarie Boucher,
Responsable du transport scolaire